



Ville de LORRAINE

VILLE DE LORRAINE

AVIS PUBLIC

Consultation publique sur le premier projet de règlement URB-03-08 modifiant le règlement URB-03 sur le zonage, à savoir : révision de la superficie maximale applicable pour la construction d'une pergola

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juin 2017, le conseil municipal a adopté le « premier projet de règlement URB-03-08 modifiant le règlement URB-03 sur le zonage, à savoir : révision de la superficie maximale applicable pour la construction d'une pergola »;
2. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 11 juillet 2017, à 18 h 45**, à la maison Garth, 100, chemin de la Grande-Côte, à Lorraine, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou tout autre membre du conseil municipal, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet;
4. Le projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;
5. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Lorraine;
6. Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville de Lorraine, situé au 33, boulevard De Gaulle, et ce, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca.

Donné à Lorraine, le 17 juin 2017

Me Sylvie Trahan, OMA, avocate et greffière